Nations Unies S/PV.3643



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3643e séance
Mardi 19 mars 1996, à 13 h 35
New York

Président :	M. Legwaila	(Botswana)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Chili	M. Eguiguren
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Abderahman
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau	M. Sane
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Cardi
	Pologne	M. Chudy
	République de Corée	M. Chun
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Wilmshurst

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

96-85309 (F)



La séance est ouverte à 13 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> «Le Conseil de sécurité constate avec satisfaction que les élections parlementaires et présidentielles en Sierra Leone se sont déroulées les 26 et 27 février 1996 et que le deuxième tour du scrutin présidentiel a eu lieu le 15 mars. Il félicite le peuple sierra-léonien du courage et de la détermination dont il a fait preuve en se rendant aux urnes malgré les difficultés et les perturbations, et rend hommage à tous ceux qui ont assuré le succès des élections, en particulier la Commission électorale nationale intérimaire et son Président. Il souligne l'importance qu'il attache à une transition pacifique vers un régime civil. Il se félicite que le Président du Conseil directeur national provisoire se soit engagé à effectuer la remise des pouvoirs d'ici au 31 mars 1996 et demande à tous les intéressés de coopérer pleinement avec le Président et le Parlement nouvellement élus.
>
> Le Conseil note que le Groupe mixte d'observateurs internationaux, qui a suivi le premier tour de scrutin, a été impressionné par "le désir impérieux du peuple sierra-léonien d'exercer son droit démocratique à voter pour les partis et les candidats de son choix". C'est ce qu'il a maintenant accompli et il incombe à tous les intéressés de l'aider à consolider les avantages qu'il a ainsi acquis. Le Conseil estime que les circonstances créées par l'heureuse issue des élections en Sierra Leone exigent des efforts redoublés en vue de mettre fin aux combats dans ce pays. Il se félicite de ce qu'ont accompli à cette fin l'Envoyé spécial du Secrétaire général et d'autres entités, en particulier le Gouvernement ivoirien. Il réitère l'appel qu'il a lancé à toutes les parties pour qu'il soit mis fin à la violence. Il demande au Front révolutionnaire unifié d'accepter les résultats des élections, de maintenir le cessez-le-feu et d'engager inconditionnellement un dialogue sans réserve en faveur de la paix.
>
> Le Conseil demande à la communauté internationale de fournir une assistance généreuse afin d'aider à résoudre les problèmes humanitaires causés par le conflit en Sierra Leone et d'aider le Gouvernement et le peuple de ce pays à accomplir la tâche de reconstruction qui leur incombe maintenant.
>
> Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation en Sierra Leone et de le tenir informé du cours des événements.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1996/12.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.